

Contre la loi immigration, contre les CRA, mobilisons nous !

La nouvelle loi Darmanin va encore renforcer la répression des personnes sans papiers en facilitant les expulsions. Pour ça, de plus en plus de CRA vont être construits afin d'enfermer de plus en plus de personnes. Lutter contre la loi immigration c'est donc aussi lutter contre les CRA !

C'est quoi un CRA?

Les centres de rétention administrative (CRA) servent à enfermer des personnes qui n'ont pas les bons papiers, dans l'attente de leur expulsion. Les motifs d'enfermement sont divers : déboutés de l'asile ou ayant eu des refus de titres de séjour, personnes interpellées à la frontière, dans la rue ou au travail, sortant.e.s de prison... Toutes ces personnes partagent le fait de ne pas avoir eu les bons papiers au moment de croiser les services de la Préfecture. Ces centres de rétention sont pensés comme l'anti-chambre de l'expulsion mais sont avant tout des espaces d'enfermement et de tri, des personnes en fonction des papiers.

Le rythme de construction des CRA s'accélère

Dans la loi de programmation du ministère de l'Intérieur, adoptée le 22 novembre par l'Assemblée nationale, Eric Ciotti a fait passer, avec l'aval du gouvernement, un amendement pour doubler la capacité des CRA pour atteindre 3 000 places d'ici 2027 (c'était à peu près 1500 en 2017). L'Etat construit partout de plus en plus de CRA. A Olivet, près d'Orléans, un CRA de 90 places, en cours de construction, doit ouvrir en 2023. **En région parisienne, un nouveau CRA d'une soixantaine de places est prévu au Mesnil Amelot**, où se trouve déjà un CRA de 240 places. Le CRA de Vincennes va aussi faire l'objet de rénovation. Et ce n'est pas tout. Le 4 octobre, Darmanin a annoncé la création d'un CRA à Nantes. Quelques jours plus tard, il annonçait qu'un centre de 140 places serait construit d'ici à 2025 à deux pas de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Bref, le rythme s'accélère. Et il n'est pas prêt de ralentir puisque le gouvernement affiche clairement sa politique: expulser plus et systématiquement en appliquant toutes les OQTF (obligation de quitter le territoire français).

La loi immigration veut systématiser l'exécution des OQTF

La France est la championne d'Europe des OQTF. Elle en distribue plus de 100 000 par an. En agissant ainsi, l'Etat renvoie les personnes sans papiers dans la clandestinité, à la merci de patrons qui peuvent encore plus les exploiter. Les personnes sans papiers sont condamnées à vivre dans la peur de se faire contrôler, puis expulser. **La nouvelle loi immigration vise d'une part à augmenter le nombre d'OQTF, en rendant par exemple automatique les OQTF en cas de refus de titre de séjour, et d'autre part à les exécuter plus systématiquement.** Le gouvernement veut que toutes les personnes qui ont une OQTF quittent vraiment le territoire. Pour cela, la future loi immigration vise à réduire les voies de recours et à inscrire les personnes qui ont une OQTF au fichier des personnes recherchées. L'augmentation du nombre de place en CRA s'inscrit dans cette logique, l'Etat souhaite que toutes les personnes sous OQTF qui ne partent pas d'elles-mêmes soit enfermées ou assignées à résidence pour faciliter leur expulsion. **En 2017, 47 000 personnes ont été enfermées en CRA, le doublement des places en 2027 servirait donc à enfermer les 100 000 personnes qui reçoivent une OQTF chaque**

année. En parallèle, en 2018 l'Etat avait déjà doublé la durée d'enfermement dans un CRA, passée de 45 à 90 jours afin que les préfectures aient davantage de temps pour faire leur sale boulot.

Faire le tri entre les "gentils" et les "méchants"

Le discours de Darmanin reprend la vieille tactique qui consiste à diviser les personnes migrantes. Hier le gouvernement distinguait les "réfugiés" et les "migrants économiques", désormais le ministre de l'intérieur n'a rien de trouvé de plus pertinent que de parler de "gentils" et de "méchants". Le "gentil" serait celui qui accepte les conditions fixées par la France, qui ferme bien sa gueule et qui travaille. Le "méchant" est l'étiquette collée à ceux qui se révoltent et qui refusent l'exploitation.

Le nouveau titre de séjour pour les métiers en tension s'inscrit pleinement dans cette logique. Avec ce titre de séjour, aucune garantie d'être renouvelée et donc aucune garantie de pouvoir rester en France. Il est certain que ceux qui se battent pour leur salaire, contre leurs patrons, ou qui subiront le racisme de la police, par exemple, ne verront pas leur titre de séjour renouvelé. Déjà aujourd'hui la police cible les sans-papiers qui se mobilisent comme plusieurs membres de Collectifs de sans-papiers parisiens en ont fait l'expérience lors de leur arrivée à Montpellier pour le sommet Afrique France en 2021. Dans la logique de la nouvelle loi immigration, un non-renouvellement de titre de séjour signifierait en revanche une OQTF et un placement systématique en CRA puis une expulsion. "Travail et ferme ta gueule, sinon tu finiras en CRA": voilà en résumé le message adressé par Darmanin aux sans-papiers.

L'État français a besoin des sans-papiers, mais il veut des travailleur-euses dociles. Dans la lutte contre la loi immigration, nous devons refuser la distinction entre les gentils et les méchants, et être solidaires de ceux qui se battent contre les conditions d'exploitation.

Créer des sans-papiers et généraliser la double-peine

Loin de permettre une quelconque intégration, **la nouvelle loi immigration va au contraire fabriquer de nouveaux et nouvelles sans-papiers**: toutes celles et ceux qui seront privé.e.s du renouvellement de leur titre de séjour. Darmanin souhaite même aller plus loin puisque, en surfant de manière crasse sur des faits divers, il n'a cessé de marteler que les étranger.e.s condamné.e.s pour troubles à l'ordre public – ce qui est très large – se verront désormais systématiquement refuser ou retirer leur titre de séjour. Darmanin élargit alors la double-peine qui consiste à expulser des personnes qui ont déjà subi une peine de prison. Résultat, les personnes qui se sont vues retirer leur titre de séjour reçoivent une OQTF en prison, où elle est très difficile à contester, et à leur sortie ces personnes sont placées directement en CRA. Ces dernières années, **l'Etat a fait des CRA de véritables annexes de la taule**. En 2021, près de un quart des personnes en CRA sortaient de prison, contre 14,5 % en 2019 et le mouvement s'accélère.

Les CRA et l'expulsion sont la punition pour les sans-papiers qui refusent de se soumettre. Sans les nouvelles places prévues en CRA, la loi immigration portée par Darmanin ne pourra jamais atteindre ses objectifs de systématisation de l'expulsion. Au-delà des débats législatifs, s'opposer, retarder et bloquer les constructions de CRA et soutenir les révoltes des personnes qui y sont enfermées sont des moyens pratiques d'empêcher l'application de la loi portée par Darmanin.

À bas les CRA, à bas les frontières!

abaslescra.noblogs.org

Réunions ouvertes tous les mercredi, pour plus d'infos contactez nous à anticra@riseup.net